

# Liste de contrôle

## Substances engendrant la dépendance au poste de travail



### Y a-t-il des problèmes de dépendance dans votre entreprise?

La plupart répondront: «Non, pas chez nous!» Pourtant, dans les faits, en Suisse, 5 à 10 % des collaborateurs ont des problèmes de dépendance. Faites le calcul pour votre entreprise!

La consommation, avant ou pendant le travail, de substances engendrant la dépendance (alcool, haschisch, héroïne, médicaments divers\*) augmente le risque d'accidents.

Les principaux dangers sont:

- une capacité de réaction et une perception restreintes
- une surestimation de ses propres capacités
- des problèmes de santé

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

\* Le problème du tabagisme est traité dans une autre liste de contrôle (réf.: 67034.f).

Vous trouverez ci-après une série de questions permettant d'identifier les personnes souffrant de dépendance et les conditions de travail pouvant la favoriser.

**Si vous répondez  «oui» ou  «en partie» à plusieurs questions, des problèmes de dépendance existent vraisemblablement dans votre entreprise.**

## Symptômes

1 Certains collaborateurs sentent-ils parfois l'alcool ou ont-ils un regard absent, vitreux?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
2 Certains collaborateurs quittent-ils tous les jours brièvement leur poste de travail sous un prétexte quelconque?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
3 Certains collaborateurs sont-ils plus souvent malades ou victimes d'accidents que les autres?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
4 Certains collaborateurs présentent-ils des performances très inégales avec, à long terme, une diminution de la qualité et de la quantité?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
5 Certains collaborateurs sont-ils particulièrement lunatiques et fréquemment énervés?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
6 Le matin, certains collaborateurs donnent-ils l'impression d'être extrêmement fatigués, d'avoir la gueule de bois?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
7 Y a-t-il des réserves d'alcool cachées ou des «stocks» de bouteilles vides ( tiroirs, vestiaires, étagères)?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



**Remarque:** chaque symptôme **peut** indiquer un problème de dépendance. Il peut toutefois avoir également une autre cause. Vous ne devez donc pas tirer de conclusions hâtives. Seul un spécialiste (en général un médecin) pourra déterminer en dernier ressort si un collaborateur est dépendant d'une substance.

## Conditions de travail favorisant la dépendance

8 Travaille-t-on à certains postes de travail dans la chaleur ou la poussière?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
9 Certains postes de travail rendent-ils régulièrement stressés et agités ou comportent-ils une activité monotone et ennuyeuse?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
10 Certains postes de travail impliquent-ils des horaires de travail plutôt irréguliers (travail par équipe)?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
11 Certains postes de travail échappent-ils largement à tout contrôle social (bureau individuel, travail individuel, service extérieur)?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

Vous trouverez ci-après des indications sur des mesures destinées à réduire la probabilité des problèmes de dépendance dans l'entreprise.

**Si vous répondez  «non» ou  «en partie» aux questions suivantes, vous devriez envisager de mettre en œuvre les mesures correspondantes.**

Veuillez les noter au verso.

## Boissons

- |  |  |
|--|--|
| <b>12</b> Le restaurant d'entreprise sert-il uniquement des boissons non alcoolisées et est-il difficile d'obtenir de l'alcool dans l'entreprise?  | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> en partie<br><input type="checkbox"/> non |
| <b>13</b> L'entreprise met-elle gratuitement à disposition des boissons sans alcool (thé, bouillon, eau minérale) pour les postes de travail aux conditions peu favorables (chaleur, poussière, etc.)? | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> en partie<br><input type="checkbox"/> non |

## Réglementation claire

- |   |  |
|---|--|
| <b>14</b> La consommation de substances engendrant la dépendance est-elle interdite pendant les heures de travail?  | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> en partie<br><input type="checkbox"/> non |
| <b>15</b> Les collaborateurs un peu ivres au travail et qui représentent par conséquent un danger pour eux-mêmes et leurs collègues sont-ils retirés du processus de travail?   | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> en partie<br><input type="checkbox"/> non |
| <b>16</b> Votre entreprise dispose-t-elle d'une réglementation claire sur la consommation de substances engendrant la dépendance et le comportement à adopter avec les personnes dépendantes?<br><small>(Règlement d'entreprise: par ex. sobriété à l'entrée en fonction, aide aux personnes dépendantes, paiement du salaire pendant la période de traitement, etc.)</small> | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> en partie<br><input type="checkbox"/> non |
| <b>17</b> Les collaborateurs ont-ils été informés de cette réglementation et de sa justification?   | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> en partie<br><input type="checkbox"/> non |
| <b>18</b> Le respect de cette réglementation est-il contrôlé et, le cas échéant, imposé?  | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> en partie<br><input type="checkbox"/> non |

## Attitude envers les personnes concernées

- |   |  |
|---|--|
| <b>19</b> Discute-t-on avec les personnes concernées et les incite-t-on à consulter des spécialistes?   | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> en partie<br><input type="checkbox"/> non |
| <b>20</b> Les personnes concernées peuvent-elles conserver leur poste si elles consentent à suivre un traitement et qu'elles le mènent à terme? | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> en partie<br><input type="checkbox"/> non |



Boissons chaudes et froides sans alcool à proximité du poste de travail.

Pour tout conseil et renseignement, veuillez contacter l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies – ISPA, case postale 870, 1001 Lausanne, tél. 021 321 29 11, [www.sfa-isp.ch](http://www.sfa-isp.ch)

Une liste des moyens d'information Suva (brochures, documents de formation, affiches, vidéo) consacrés aux substances engendrant la dépendance au poste de travail est disponible sous la référence 77040.f. Commandes: voir adresse au verso.

Liste de contrôle remplie par:

Date:

Signature:

**Plan de mesures: substances engendrant la dépendance au poste de travail**

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le:

(recommandé: tous les 2 ans)

**Si vous voulez nous contacter, pour des renseignements: tél. 041 419 60 33**

**pour commander:**

**www.suva.ch/waswo-f, fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51**

Suva, protection de la santé, division sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne

Edition: 2000

Référence: 67011.f